

La conseillère d'Etat,
Présidente de la Cour administrative d'appel de Paris

Vu le code de justice administrative, notamment son article R. 222-1 ;

DECIDE

Article 1^{er}: Sont désignés à l'effet d'exercer les pouvoirs prévus aux 1^o à 7^o et au dernier alinéa de l'article R. 222-1 du code de justice administrative :

Mme Colombe BORIES, Mme Servane BRUSTON, M. Stéphane DIEMERT, M. Rudolph d'HAËM, Mme Perrine HAMON, Mme Marianne JULLIARD, M. Olivier LEMAIRE, Mme Audrey MILON, M. Jean-Christophe NIOLLET, Mme Cécile VRIGNON-VILLALBA, présidents assesseurs.

Article 2 : Les présentes désignations abrogent et remplacent celles résultant de toutes décisions antérieures ayant le même objet.

Fait à Paris, le 25 février 2025

Signé

Pascale FOMBEUR